

EN CE TEMPS-LA : Mariage et remariage

Maitre René Commeau devient veuf de sa première femme le 25 février 1640.

Il se remarie avec Laurence Maillet le 25 août 1640, soit 6 mois plus tard. Notre première réaction est de trouver qu'il est un peu rapide pour oublier sa première femme. En lisant l'acte de mariage nous sommes encore plus étonnés de trouver parmi les témoins des parents proches de la première mariée. Ils n'ont pas l'air d'être fâchés de ce remariage précipité.

En fait, au gré des recherches généalogiques, il est fréquent de trouver ce genre de situation. Sa raison est très matérielle. Lorsqu'une épouse décède en laissant de jeunes enfants, encore plus si cela se produit en couches et que le bébé survit, le jeune veuf se remarie très rapidement (6 mois semble le délai le plus courant) afin d'avoir une femme pour s'occuper

des enfants. Souvent d'ailleurs le nouveau couple aura également d'autres enfants.

S'il est difficile d'effectuer une règle des quelques cas rencontrés, nous pouvons toutefois constater que :

Si le veuf possède un niveau social élevé il se remarie soit avec une veuve de son niveau social, soit avec une femme de niveau social inférieur mais bien plus jeune.

Si le veuf est d'un niveau social peu élevé il se remarie souvent avec une veuve ou une jeune fille de son niveau.

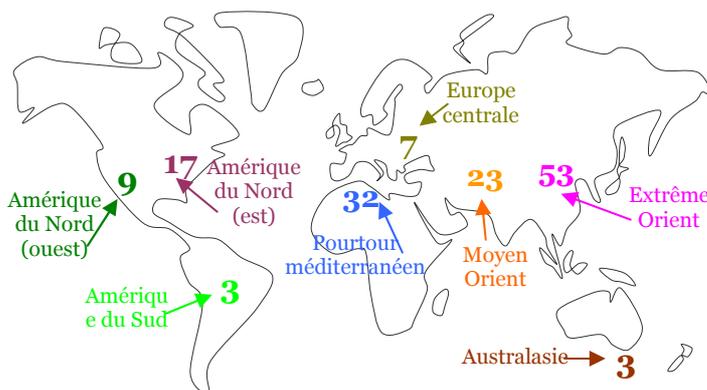
Il n'est pas surprenant de découvrir de telles situations, les mariages n'étaient que rarement une histoire d'amour mais étaient souvent un arrangement entre deux familles que les jeunes époux devaient respecter.

D.O.

Par monts et par vaux

Arbres et arbustes venus d'ailleurs (II)

Depuis plusieurs mois, le Sablier présente dans cette rubrique des plantes rencontrées sur le territoire blaisonnais, arbres, arbustes, plantes grimpantes, n'ayant pas une origine locale. Ces végétaux feront l'objet d'une exposition au cours de l'automne 2013. Il n'est toutefois pas possible de les présenter tous dans notre page mensuelle. Ce mois-ci voici un aperçu de leurs provenances. Sur un peu plus de 140 espèces recensées actuellement dans les lieux publics et les jardins privés de la commune, une répartition du nombre d'entre elles par origines est donnée sur la carte suivante.



Ainsi tous les continents sont représentés dans le paysage local, mais tous n'ont pas la même importance. On aurait pu penser que l'Afrique – où les pays européens ont longtemps été présents – ait pu être la source la plus importante de ces importations. Absolument pas. A part la zone méditerranéenne occidentale de ce continent, avec quelques arbres comme le cèdre de l'Atlas, l'Afrique n'a fourni que peu de plantes. L'Océanie, avec ses eucalyptus et mimosas, ainsi que l'Amérique du Sud, sont à peu près dans le même cas.

Par contre, le reste du pourtour méditerranéen, les pays du Proche Orient et surtout ceux de l'Extrême Orient ont donné une foule d'espèces rencontrées aujourd'hui dans les parcs et jardins de l'ouest européen.

Quant au continent longtemps inconnu, l'Amérique, et en particulier les Etats-Unis, c'est un bon nombre d'arbres, découverts à partir des 16^e et 17^e siècles, qui ont été ensuite rapportés en Europe.

Contacts concernant les arbres :

arbres.bg@orange.fr

J.C. S.

EN CE TEMPS LA : La dîme

La dîme était un impôt destiné à faire vivre le clergé. Au début du christianisme, le clergé vivait sur les dons et les fondations des particuliers. Cet impôt était payé par tous excepté la noblesse. Le clergé payait donc cet impôt, souvent dénommé la décime dans ce cas. La fondation était essentiellement un don de terres affecté à un ecclésiastique afin que les revenus de cette terre puissent le faire vivre. En retour, cet ecclésiastique priait pour le salut éternel du fondateur.

Vers le VII^{ème} siècle, les différents rois (les Carolingiens à cette époque) redistribuèrent de nombreuses terres, dont celles affectées au clergé, aux seigneurs les ayant aidés à l'agrandissement du royaume.

Pour compenser cette perte de revenus, ils rendirent obligatoire le paiement de la dîme par tous. Cela correspondait à environ un dixième de toutes les ressources (soit les récoltes et les bestiaux pour les paysans, soit les produits réalisés pour les artisans) et était habituellement destinée au curé de la paroisse.

Cet impôt fut supprimé le 4 août 1790 avec l'abolition de tous les privilèges.

Dans l'enceinte du parc du château du bourg de Blaison existe « la Grange aux dîmes ». Ce bâtiment reconstruit en néo-renaissance au XIX^{ème} siècle servait à entreposer les produits correspondant au paiement de la dîme par les paysans. La dîme, oui ! Mais laquelle ?

Il nous faut remonter, une fois encore, dans les premiers siècles pour comprendre les méandres de cette dîme. Charles le Chauve qui règne de 842 à 878 redistribue les terres et seigneurie de Blaison au Chapitre Saint-Lézin d'Angers.¹ Parmi elles, il y a le fief de Bois-Brinçon qui sera entièrement affecté à St-Jean-Baptiste. Et dans cette donation, il affecte également les dîmes de Blaison et de Chemellier à ce même chapitre ; dîmes en céréales, vins, animaux nés ou à naître, chanvre, etc etc... Il est facile d'imaginer que le curé de Blaison de l'époque et ses successeurs ainsi que le seigneur de Blaison et ses successeurs vécurent très mal la chose. Ce ne furent donc qu'usurpations, vols, procédures, transactions juridiques pour arriver à un accord. Il eut lieu au XI^{ème} siècle entre Eudes de Blaison et les chanoines de St-Jean Baptiste. Ils ne gardèrent que le domaine de Bois-Brinçon et les dîmes de Blaison et de Chemellier, le reste revenant à la châtellenie de Blaison.

Mais ce ne fut pas suffisant pour calmer les successeurs des curés, chanoines et seigneurs de

Blaison qui ne se privèrent pas de piller les dîmes pendant des décennies et siècles. Il fallut encore attendre une autre transaction, en 1461, au terme de laquelle « *les doyens chanoines et chapitre de St Jean Baptiste d'angers et Monsieur Jean Boursier cy devant vicair perpétuel de la paroisse de Blaison et maitre Guy Volant lors vicair perpétuel de la ditte paroisse de Blaison* » s'accordèrent sur ce qui suit : « *le dit sieur Boursier renonce à tout droit de dixmes tant anciennes que nouvelles, présentes et avenir dans toute l'étendue de la paroisse de Blaison outre Loire et à la moitié des prémices² en la vallée, de plus s'oblige le dit sieur curé de donner à diner une fois l'année au temps de la récolte au doyen du dit chapittre avec ceux de sa suite et reconnaît être obligé luy tenir l'étrier lors qu'il monte à cheval après diner et de luy donner cinq sols lorsqu'il est monté à cheval et **le chapitre s'oblige de payer chacun an au dit sieur curé outre douze septiers⁵ de froment qu'ils luy payoient avant, six boisseaux poids³, six boisseaux⁴ fèves, douze boisseaux avoine au terme des métives⁶ et trois pippes de vin au cours des vendanges, tous les dits bleds et vin mesure de Blaison, requérables et ainsy qu'ils seront cueillis. Plus enfin une charetée de paille autour de la métive.***

¹ A cette époque, le chapitre de Blaison n'existe pas encore puisqu'on donne comme date de fondation 1020 par Foulques Nerra. Le chapitre St Lézin devint le chapitre St Jean Baptiste

² Premiers fruits, premiers animaux nouveau-nés, etc...

³ Comprendre « pois »

⁴ un boisseau égale 12 litres de grains environ

⁵ un setier égale 12 boisseaux soit 144 litres

⁶ G678 : La dite transaction du 2 juillet 1461. Folio n°2 original en latin. La métive est la moisson.

(A suivre)

O.O



Les **Grains de sable** ont 4 ans d'existence. S'ils vous intéressent, n'hésitez pas à proposer des sujets de recherche, à poser des questions, à apporter des précisions. Nous pourrons continuer de grandir grâce à vous !
La rédaction